

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1899

6 août 2013

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	91152	Onsen S.A.	91143
A.S.B. S.A.	91152	Opava Development Hollerich S.A.	91143
euroscript Delt Luxembourg S.A.	91152	Ori Martin S.A.	91145
Fracciona S.à r.l.	91113	Orthosurgical Holding S.A., SPF	91143
GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	91127	Parc Interfiduciaire	91144
General Electric International Holdings S.à r.l.	91127	Partnair Luxembourg S.A.	91132
GLR S.à r.l.	91125	Partnership Investments S.à r.l.	91144
Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l.	91126	Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	91144
Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.	91126	Prada Company S.A.	91144
Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.	91125	Pro-Déco International S.A.	91131
Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l.	91125	Prologis UK CCXCVII S.à r.l.	91133
Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l.	91125	Promimmo S.A.	91132
Groupe VOLTIGE S.à r.l.	91126	Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l.	91145
Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l.	91126	Pucchini Debt S.à r.l.	91145
Hexavest S.à r.l.	91118	Samaro S.à r.l. SPF	91142
homesystem S.A.	91152	Sandlark Investments Holdings S.à r.l.	91132
JM Logis S.à r.l.	91116	Santander European Investments Lux S.à r.l.	91110
JP Residential X S.à r.l.	91116	Saric S.C.I.	91142
JPRF S.A.	91115	SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg S.A.	91106
LPV (Kapellen) S.à r.l.	91106	Shark Capital S.A.	91106
LU PC VII S.à r.l.	91151	Sitback S.à r.l.	91115
Luxembourg Investments Holding S.A., SPF	91145	Société de Recyclage de matières inertes	91115
Luxembourg Technologies Innovation S.à r.l.	91146	Sogecol SA	91142
Lux-Export S.à r.l.	91151	Soil-Concept S.A.	91113
LUXFER - Industriehallenbau S.A.	91146	Soparlac S.A.	91142
Luxplan	91150	Sprint Lux Securitization S.à r.l.	91113
McD Europe Holdings S.à r.l.	91110	Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l.	91138
Merhill Holdings S.à r.l.	91107	uCure Pharma S.à r.l.	91115
		Wilkes S.A.	91151
		Wilmersdorfer S.à r.l.	91152

Shark Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 160.478.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que le représentant permanent de la société Naturwerk S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg est désormais Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour SHARK Capital S.A.

Référence de publication: 2013081405/13.

(130099614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 164.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081394/10.

(130099930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

LPV (Kapellen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.316.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177317.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083350/31.

(130103044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Merhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.520,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.164.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Indevco Management Resources, Inc., a stock corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1300, Wilson Boulevard, Suite 1075, 22209-2145 Rosslyn, Virginia, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed *ne varietur* by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Merhill Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.164, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2568 on 25 November 2010 (the "Company").

II.- The 175,100 (one hundred seventy-five thousand one hundred) shares of a nominal value of USD 0.10 (ten Cents United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 10 (ten United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,510 (seventeen thousand five hundred ten United States Dollars) to USD 17,520 (seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten Cents United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 199,990 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which USD 1 (one United States Dollar) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Indevco Management Resources, Inc. of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 6. of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder further resolves that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10 (ten United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,510 (seventeen thousand five hundred ten United States Dollars) to USD 17,520 (seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 0.10 (ten Cents United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 199,990 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety United States Dollars) which will be allocated to the share premium account of the Company (the "Share

Premium"), out of which USD 1 (one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution").

Third resolution:

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in cash, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Indevco Management Resources, Inc.: 175,200 (one hundred seventy-five thousand two hundred) shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at SEVENTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY US DOLLARS (17,520.- USD) divided into ONE HUNDRED SEVENTYFIVE THOUSAND TWO HUNDRED (175,200) share quotas of TEN CENTS US DOLLARS (0.10 USD) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Indevco Management Resources, Inc., société anonyme constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, United States of America, ayant son siège social sis au 1300, Wilson Boulevard, Suite 1075, 22209-2145 Rosslyn, Virginia, United States of America Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Merhill Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.164, constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, le 13 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2568 du 25 novembre 2010 (la «Société»).

II.- Les 175.100 (cent soixante-quinze mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10 USD (dix dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 17.510 USD (dix-sept mille cinq cent dix dollars américains) à 17.520 USD (dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) par l'émission de 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.990 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 1 USD (un dollar américain) sera affecté à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par Indevco Management Resources, Inc. des nouvelles parts sociales par un apport en numéraire;

4. Modification corrélative de l'article 6. des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation pertinente a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10 USD (dix dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 17.510 USD (dix-sept mille cinq cent dix dollars américains) à 17.520 USD (dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.990 USD (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1 USD (un dollar américain) sera affecté à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire Apport»);

Troisième résolution:

L'Associé Unique, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales entraîne également le paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais d'un apport en numéraire, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Indevco Management Resources, Inc.: 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) parts sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société de sorte que la teneur en soit désormais:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS (17.520 USD) représenté par CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS (175.200) parts sociales d'une valeur de DIX CENTIMES DE DOLLAR AMERICAIN (0,10 USD) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013083377/162.

(130102714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

McD Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.254.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3009 du 23 décembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013083375/15.

(130102436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.360.859,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Santander European Investments Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 October 2007, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 133.110 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2758, page 132352 dated 29 November 2007, and have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 12 September 2012, published in the Memorial under number 2530, dated 11 October 2012 (the "Company").

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84928035 ("Cataluña"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Real Estate Investment Society 1 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84927250 ("Society 1"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

Real Estate Investment Society 2 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84925288 ("Society 2"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 17,700,000.- (seventeen million seven hundred thousand Euros), in order to bring it from its amount of EUR 47,060,859 (forty seven million sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) to EUR 29,360,859 (twenty-nine million three hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) by the cancellation of 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), and proportionally between the shareholders of the Company as follows:

- 5,900,000 (five million nine hundred thousand) shares of Cataluña to be cancelled;
- 5,900,000 (five million nine hundred thousand) shares of Society 1 to be cancelled; and
- 5,900,000 (five million nine hundred thousand) shares of Society 2 to be cancelled.

The Cancellation Amount shall be reimbursed to the shareholders of the Company proportionally to the number of shares cancelled to each shareholder.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

" Art. 5.

Art. 5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 29,360,859 (twenty-nine million three hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) represented by 29,360,859 (twenty-nine million three hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares») The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she signed this deed together with the Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juin

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Santander European Investments Lux S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 29 octobre 2007, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.310 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2758, page 132352, daté du 29 novembre 2007, et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2530, daté du 11 octobre 2012.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84928035 ("Cataluña"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Real Estate Investment Society 1 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84927250 ("Society 1"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui; et

Real Estate Investment Society 2 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84925288 ("Society 2"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.700.000,- (dix-sept millions sept cent mille Euros) afin de le porter de son montant de EUR 47.060.859,- (quarante-sept millions soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) à EUR 29.360.859,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) par l'annulation de 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et ce proportionnellement entre les associés de la Société comme suit

- 5.900.000 (cinq millions neuf cent mille) parts sociales de Cataluña devant être annulées;
- 5.900.000 (cinq millions neuf cent mille) parts sociales de Society 1 devant être annulées; et
- 5.900.000 (cinq millions neuf cent mille) parts sociales de Society 2 devant être annulées.

Le Montant d'Annulation sera remboursé aux associés de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales annulées à chacun d'entre eux.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement aux associés.

Délaï de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence, lequel se lira désormais comme suit:

5.1. "Le capital social souscrit est fixé à EUR 29.360.859,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) représenté par 29.360.859,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu au comparant, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé cet acte ensemble avec le Notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28350. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013084318/147.

(130103738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Soil-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.398.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084323/10.

(130103321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Fraccona S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sprint Lux Securitization S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.956.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June,
before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sanne Trust Company Limited, a company established under the laws of Jersey having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier JE4 5UT, Jersey, registered with the Registry of the Jersey Financial Services Commission under number 41570, acting as Trustee for the Sprint Lux Charitable Trust, a charitable trust set up pursuant to the laws of Jersey which holds the shares for the benefit of any trust foundation or company established exclusively for charitable purposes in the Island of Jersey (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sprint Lux Securitization S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 8 March 2013, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175956 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the Company's corporate name from «Sprint Lux Securitization S.à r.l.» to «Fraccona S.à r.l.».
- 2 To amend the last paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate name.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from «Sprint Lux Securitization S.à r.l.» to «Fraccona S.à r.l.».

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the last paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate name. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of «Fraccona S.à r.l.»."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin,
par-devant nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sanne Trust Company Limited, une société gouvernée par les lois de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St. Helier JE4 5UT, Jersey, et immatriculée auprès du Registry of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 41570, agissant à titre de fiduciaire pour Sprint Lux Charitable Trust, une fiduciaire de bienfaisance («charitable trust») gouvernée par les lois de Jersey, qui détient les actions pour le compte de toute fiduciaire de bienfaisance ou de toute société constituée exclusivement à des fins de bienfaisance sur l'île de Jersey (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant à professionnellement Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sprint Lux Securitization S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mars 2013, pas encore publié, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175956 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Sprint Lux Securitization S.à r.l.» en «Fracciona S.à r.l.».
- 2 Modification du dernier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de la dénomination.
- 3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Sprint Lux Securitization S.à r.l.» en «Fracciona S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour refléter la modification de la dénomination. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination «Fracciona S.à r.l.»"

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27450.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013084327/98.

(130103607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084322/10.

(130104025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sitback S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013084321/10.

(130103674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.711.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081565/11.

(130101101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

JPRF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.923.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2013

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:

- *Administrateurs - catégorie «A»:*

* Monsieur Jean-Pierre REMY,

* Madame Isabelle DAUVERGNE

- *Administrateurs - catégorie «B»:*

* Monsieur Joseph WINANDY

* Monsieur Koen LOZIE

Les mandats des Administrateurs expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer THE CLOVER, 6, route d'Arlon, L- 8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
J. Winandy
Administrateur

Référence de publication: 2013082605/23.

(130102112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

JP Residential X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.947.

—
Cession

Anhand des Übertragungsvertrages von Anteilen in der JP Residential X S.à r.l., der am 21. Mai 2013 unterzeichnet wurde, hat die

Jargonant Partners S.à r.l., ansässig in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce Luxembourg mit R.S.C. Nr B 78830,

2.000 Namens-Geschäftsanteile an die

JPS Holdings LP, ansässig in 55 Whitney Avenue, 5th Floor, New Haven, Connecticut 06510, eingetragen im Nevada Uniform Limited Partnership Act (Nr 88010), State Nevada,

abgetreten.

Die Anteilsverteilung nach Übertragung lautet wie folgt:

1. Jargonant Partners S.à r.l.	8.000
2. JPS Holdings LP	2.000
Total Namens-Geschäftsanteile	10.000

Luxembourg, den 23. Juni 2013.

JP Residential X S.à r.l.
Diane Wolf

Référence de publication: 2013082604/24.

(130102204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

JM Logis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

R.C.S. Luxembourg B 178.100.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr Jean-Marie MEYRER, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 7. September 1956 (NIN 1956 0907 659), geschieden, wohnhaft in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "JM LOGIS S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Welfrange.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie das Halten und Verwalten von eigenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 750.000.-), eingeteilt in sieben hundert fünfzig (750) Anteile von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), alle zugeteilt Herrn Jean-Marie MEYRER, Landwirt, wohnhaft in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Die sieben hundert fünfzig (750) Anteile wurden mittels einer Sacheinlage eingezahlt, bestehend in dem Einbringen eines landwirtschaftlichen Gebäudes, gelegen in Welfrange, frei von jeglichen Hypotheken, eingetragen im Kataster wie folgt:

GEMEINDE DALHEIM, SEKTION C VON
WELFRINGEN

- Nummer 711/2554, Ort genannt: "Schleiwengaass", Platz (bebaut), landwirtschaftliches Gebäude, gross 26 Ar 66 Centiar

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichnete Immobilie gehört Herrn Jean-Marie MEYRER aufgrund einer elterlichen Teilungs- und Schenkungsurkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 29. Januar 1988, überschrieben im ersten Hypothekenamte in Luxemburg, am 9. Februar 1988, Band 1112, Nummer 93.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr zehn tausend drei hundert Euro (€ 10.300.-).

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jean-Marie MEYRER, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 7. September 1956, wohnhaft in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben, welcher den Zivilstand des Komparenten auf Grund eines Zivilstandsregisterauszug bescheinigt.

Signé: J.-M. MEYRER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 juin 2013. Relation: ECH/2013/1092. Reçu quatre mille cinq cents euros 750.000,00 € à 0,50% = 3.750,00 € + 2/10 = 750,00 € = 4.500,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Juni 2013

Référence de publication: 2013082603/114.

(130101520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The

Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy +given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on January 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 638 of March 15, 2013.

II. That the capital of the Company is set at three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, and by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F and class G shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 181,255 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 14,319,163 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
6. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
7. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
8. 51,302 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
9. 3,872,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

10. 78,000 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
 11. 50,000 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
 12. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 13. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 14. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
 15. 46,171,763 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 16. 931,978 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 17. 596,250 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
 18. 174,233,052 class G for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
 19. 3,516,938 class G for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 20. 2,730,019 class G for Yucca (Jersey) SLP;
 21. 54,360,106 class G for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
 22. 5,159,885 class G for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
- IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment and replacement of the second resolution of the extraordinary general meeting of the Company held in front of Maître Paul BETTINGEN on 19 October 2012 and having been registered under number 42.808 which should be read as follows: "Subscription and paying up of the forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares as follows:

(a) Forty-six million one hundred seventy-one thousand seven hundred sixty-three (46,171,763) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of four hundred sixty one thousand seven hundred seventeen Euro sixty three Cents (EUR 461,717.63);

(b) Nine hundred thirty one thousand nine hundred seventy eight (931,987) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of nine thousand three hundred nineteen Euro eighty seven Cents (EUR 9,319.87);

(c) Five hundred ninety-six thousand two hundred fifty (596,250) new class F shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of five thousand nine hundred sixty two Euro fifty Euro Cents (EUR 5,962.50)".

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty thousand three hundred fifty five Euro and twenty four Euro Cents (EUR 160,355.24) so as to raise it from its present amount of three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) to four million eighty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,088,400.66) by the creation and the issue of sixteen million thirty five thousand five hundred twenty four (16,035,524) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3) Subscription and paying up of the sixteen million thirty five thousand five hundred twenty four (16,035,524) new class B shares as follows:

(a) Fifteen million five hundred twenty one thousand seven hundred seventy (15,521,770) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one hundred fifty five thousand two hundred seventeen Euro and seventy Euro Cents (EUR 155,217.70);

(b) Three hundred thirteen thousand three hundred ten (313,310) new class B shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P by a contribution in cash of three thousand one hundred thirty three Euro and ten Euros Cents (EUR 3,133.10);

(c) Two hundred thousand four hundred forty four (200,444) new class B shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of two thousand and four Euros and forty four Cents (EUR 2,004.44).

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to amend and replace the second resolution of the extraordinary general meeting held in front of Maître Paul BETTINGEN on 19 October 2012 and having been registered under number 42.808 which should be read as follows: "The shareholders of the Company unanimously resolve that all the four hundred seventy-seven thousand (477,000) new class F shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Forty-six million one hundred seventy-one thousand seven hundred sixty-three (46,171,763) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of four hundred sixty one thousand seven hundred seventeen Euro sixty three Cents (EUR 461,717.63);

(b) Nine hundred thirty one thousand nine hundred seventy eight (931,987) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of nine thousand three hundred nineteen Euro eighty seven Cents (EUR 9,319.87);

(c) Five hundred ninety-six thousand two hundred fifty (596,250) new class F shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of five thousand nine hundred sixty two Euro fifty Euro Cents (EUR 5,962.50)".

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one hundred sixty thousand three hundred fifty five Euro and twenty four Euro Cents (EUR 160,355.24) so as to raise it from its present amount of three million nine hundred twenty-eight thousand forty-five Euro and forty-two Euro Cents (EUR 3,928,045.42) to four million eighty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,088,400.66) by the creation and the issue of sixteen million thirty five thousand five hundred twenty four (16,035,524) new class B shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the sixteen million thirty five thousand five hundred twenty four (16,035,524) new class B shares are subscribed for as follows:

(a) Fifteen million five hundred twenty one thousand seven hundred seventy (15,521,770) new class B shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P., prenamed by a contribution in cash of one hundred fifty five thousand two hundred seventeen Euro and seventy Euro Cents (EUR 155,217.70);

(b) Three hundred thirteen thousand three hundred ten (313,310) new class B shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P, prenamed by a contribution in cash of three thousand one hundred thirty three Euro and ten Euros Cents (EUR 3,133.10);

(c) Two hundred thousand four hundred forty four (200,444) new class B shares by Yucca (Jersey) SLP, prenamed by a contribution in cash of two thousand four Euros and forty four Euro Cents (EUR 2,004.44.-).

The sixteen million thirty five thousand five hundred twenty four (16,035,524) new class B shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred sixty thousand three hundred fifty five Euro and twenty four Euro Cents (EUR 160,355.24) which are now at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class B shares, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at four million eighty eight thousand four hundred Euro and sixty six Euro Cents (EUR 4,088,400.66) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, and by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire daté du 21 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 15 mars 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euros (EUR 3.928.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix-huit (14.500.418) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) parts sociales de classe F, et par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D, de classe E, classe F et de classe G sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 181.255 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 14.319.163 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

7. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 8. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
 9. 3.872.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 10. 78.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 11. 50.000 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
 12. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 13. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 14. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
 15. 46.171.763 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 16. 931.978 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 17. 596.250 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
 18. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 19. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 20. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
 21. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 22. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification et remplacement de la seconde résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue par Maître Paul BETTINGEN le 19 octobre 2012 enregistrée sous le numéro 42.808 comme suit: «Souscription et libération des quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) nouvelles parts sociales de classe F comme suit:

(a) quarante-six millions cent soixante-et-onze mille sept cent soixante-trois (46.171.763) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent soixante et un mille sept cent dix-sept Euros et soixante-trois centimes d'Euros (EUR 461.717,63);

(b) neuf cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (931.987) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de neuf mille trois cent dix-neuf Euros et quatre-vingt-sept centimes d'Euros (EUR 9.319,87);

(c) cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (596.250) nouvelles parts de classe F par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de cinq mille neuf cent soixante-deux Euros et cinquante centimes d'Euros (EUR 5.962,50)».

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante mille trois cent cinquante-cinq Euros et vingt-quatre centimes d'Euros (EUR 160.355,24) afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euros (EUR 3.928.045,42) à quatre millions quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.088.400,66) par la création et l'émission de seize millions trente-cinq mille cinq cent vingt-quatre (16.035.524) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des seize millions trente-cinq mille cinq cent vingt-quatre (16.035.524) nouvelles parts sociales de classe B comme suit:

(a) quinze millions cinq cent vingt et un mille sept cent soixante-dix (15.521.770) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent cinquante-cinq mille deux cent dix-sept Euros et soixante-dix centimes d'Euros (EUR 155.217,70);

(b) trois cent treize mille trois cent dix (313.310) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois mille cent trente-trois Euros et dix centimes d'Euros (EUR 3.133,10);

(c) deux cent mille quatre cent quarante-quatre (200.444) nouvelles parts de classe B par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de deux mille quatre Euros et quarante-quatre centimes d'Euros (EUR 2.004,44);

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier et remplacer la seconde résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue par Maître Paul BETTINGEN le 19 octobre 2012 enregistrée sous le numéro 42.808 comme suit: «Les associés de la Société décident à l'unanimité que les quatre cent soixante-dix-sept mille (477.000) nouvelles parts de classe F sont souscrites par les 3 actionnaires comme suit:

(a) Quarante-six millions cent soixante et onze mille sept cent soixante-trois (46.171.763) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent soixante et un mille sept cent dix-sept Euros et soixante-trois centimes d'Euros (EUR 461.717,63);

(b) Neuf cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (931.987) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de neuf mille trois cent dix-neuf Euros et quatre-vingt-sept centimes d'Euros (EUR 9.319,87);

(c) Cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (596.250) nouvelles parts de classe F par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de cinq mille neuf cent soixante-deux Euros et cinquante centimes d'Euros (EUR 5.962,50)».

Seconde résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cent soixante mille trois cent cinquante-cinq Euros et vingt-quatre centimes d'Euros (EUR 160.355,24) afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euros (EUR 3.928.045,42) à quatre millions quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.088.400,66) par la création et l'émission de seize millions trente-cinq mille cinq cent vingt-quatre (16.035.524) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

La totalité des seize millions trente-cinq mille cinq cent vingt-quatre (16.035.524) nouvelles parts sociales de classe B sont souscrites comme suit:

(a) Quinze millions cinq cent vingt et un mille sept cent soixante-dix (15.521.770) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent cinquante-cinq mille deux cent dix-sept Euros et soixante-dix centimes d'Euros (EUR 155.217,70);

(b) Trois cent treize mille trois cent dix (313.310) nouvelles parts sociales de classe B par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois mille cent trente-trois Euros et dix centimes d'Euros (EUR 3.133,10);

(c) Deux cent mille quatre cent quarante-quatre (200.444) nouvelles parts de classe B par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de deux mille quatre Euros et quarante-quatre centimes d'Euros (EUR 2.004,44);

Les seize millions trente-cinq mille cinq cent vingt-quatre (16.035.524) nouvelles parts sociales de classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent soixante mille trois cent cinquante-cinq Euros et vingt-quatre centimes d'Euros (EUR 160.355,24), qui est à la disposition de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe B, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quatre millions quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.088.400,66) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) de parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) de parts sociales de classe F et par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mai 2013. Relation: EAC/2013/6012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084015/348.

(130102701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 140.428.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083986/12.

(130104085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.411.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Sky Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083987/12.

(130104084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.462.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083988/12.

(130104130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

GLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.016.

Déclaration de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 juin 2013 entre Monsieur Fauzzi Rocco, gérant, né à Noci (Italie), le 13 août 1966, demeurant au 48, rue Hans Adam, L-3321 Berchem et Madame Micucci Lucrezia, gérante, née à Turi (Italie), le 11 février 1961, demeurant au 56, rue Hans Adam, L-3321 Berchem, la répartition du capital social est la suivante:

Monsieur Fauzzi Rocco	31 parts sociales
Madame Micucci Lucrezia	49 parts sociales
Madame Natile Graziana	20 parts sociales
Total (Cent parts sociales)	100 parts sociales

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour GLR S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013084005/18.

(130104036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083984/12.

(130104131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 153.621.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083983/12.

(130104132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Groupe VOLTIGE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.752.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013083990/10.

(130103881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.838.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2013

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

3. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. M. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084013/20.

(130103670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Financing (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013083991/13.

(130103485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.956.945,45.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of May, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) General Electric Services Luxembourg S.a r.l., having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 62.661 ("GESL"), duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal and

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.a r.l., having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.198 ("GEHL"), duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole legal and economic beneficiaries of the entire issued and paid up share capital of General Electric International Holdings S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B. 62.841, incorporated on December 18, 1997 by deed of Maître Gérard LECUIT, published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of April 30, 1998, number 300, whose articles of association were last amended on May 21, 2013 by the undersigned notary, not yet published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing parties wish to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

a) Waiver of convening formalities.

b) Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c) Increase of the Company's share capital from two million four hundred thirty-nine thousand four hundred eighty euro (EUR 2,439,480.-) to two million nine hundred and fifty six thousand nine hundred and forty five Euro and forty five Euro cents (EUR 2,956,945.45) by the issuance of fifty one million seven hundred and forty six thousand five hundred and forty five (51,746,545) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in kind by GESL of seven hundred and ninety two thousand nine hundred and fourteen (792,914) preference shares class A of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and one million five hundred and eighty five thousand eight hundred and twenty seven (1,585,827) preference shares class B of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the issued and paid up share capital of GE Lighting Systems SpA, a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered offices at Via Vittor Pisani n. 6, 20124 Milan, Italy, registered with the Companies' Register of Milan under number 04886240581 ("Lighting Systems") (representing 15% of the issued and paid up share capital of Lighting Systems) (the "Contribution in Kind"), whereby the Contribution in Kind shall be recorded by the Company in its books of account at fair market value, being an amount of one hundred and seventy two million thirteen thousand eight hundred and thirty five Euro (EUR 172,013,835.-) and the value of the Contribution in Kind exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and seventy one million four hundred and ninety six thousand three hundred and sixty nine Euro and fifty five Euro cents (EUR 171,496,369.55) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d) Subscription and payment of the New Shares.

e) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then took the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the contemplated issuance of the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the Company's issued and paid up share capital from two million four hundred thirty-nine thousand four hundred eighty euro (EUR 2,439,480.-) to two million nine hundred and fifty six thousand nine hundred and forty five Euro and forty five Euro cents (EUR 2,956,945.45) by issuance of the New Shares, which shall all be paid up by way of GESL making the Contribution in Kind. The Company shall record the Contribution in Kind in its books of account for a total value of one hundred and seventy two million thirteen thousand eight hundred and thirty five Euro (EUR 172,013,835.-), whereby the value of the Contribution in Kind exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and seventy one million four hundred and ninety six thousand three hundred and sixty nine Euro and fifty five Euro cents (EUR 171,496,369.55) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, the following person intervened:

- General Electric Services Luxembourg S.a r.l., having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 62.661, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, and subscribed to all of the New Shares and declared to pay these up by way of making the Contribution in Kind, exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and seventy one million four hundred and ninety six thousand three hundred and sixty nine Euro and fifty five Euro cents (EUR 171,496,369.55) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Proof of existence and value of the Contribution in Kind has been given by way of a description and valuation statement drawn up by the board of managers of the Company on May 27, 2013.

Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from two hundred and forty three million nine hundred and forty eight thousand (243,948,000) ordinary shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to two hundred ninety five million

six hundred and ninety four thousand five hundred and forty five (295,694,545) ordinary shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at two million nine hundred and fifty six thousand nine hundred and forty five Euro and forty five Euro cents (EUR 2,956,945.45), represented by two hundred ninety five million six hundred and ninety four thousand five hundred and forty five (295,694,545) ordinary shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, in registered form, all subscribed and fully paid-in."

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representatives of the appearing parties, the said persons signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

ont comparu:

(1) General Electric Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 62.661 («GESL»), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 56.198 («GEHL»), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «General Electric International Holdings S. à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 62.841, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT reçu en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 avril 1998 no. 300, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, reçu en date du 21 mai 2013, en cours d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après: la «Société»).

II Les parties comparantes souhaitent de procéder à une assemblée générale des associés extraordinaire de la Société, dont l'ordre du jour est libellé comme suit:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

b) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales (telles que définies ci-dessous).

c) Augmentation du capital social de la Société de deux million quatre cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (2 439 480 EUR) à deux million neuf cent cinquante-six mille neuf cent quarante-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (2 956 945,45 EUR) par émission de cinquante-et-un million sept cent quarante-six mille cinq cent quarante cinq (51 746 545) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune (ci-après: les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en nature de sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatorze (792,914) actions préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune et un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-sept (1,585,827) actions préférentielles de catégorie B dans le capital social de GE Lighting Systems SpA, une société constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social au Via Vittor Pisani n. 6, 20124 Milan, l'Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 04886240581 ("Lighting Systems") (représentent 15% du capital social de Lighting Systems)(«l'Apport en Nature»), lequel Apport en

Nature sera enregistrée par la Société dans ses livres de comptabilité à sa juste valeur marchande, étant un montant de cent soixante-douze million treize mille huit cent trente-cinq euros (172 013 835.- EUR) et la valeur de l'Apport en Nature excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de cent soixante-onze millions quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes d'euro (171 496 369.55 EUR), sera attribuée au réserve de prime d'émission de la Société.

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d;

f) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de deux millions quatre cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (2 439 480 EUR) à deux millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent quarante-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (2 956 945,45 EUR), par émission des Nouvelles Parts Sociales et d'accepter que ces Nouvelles Parts Sociales seront libérées par voie d'un apport en nature par contribution de l'Apport en Nature. La valeur de l'Apport en Nature sera enregistrée aux livres de comptabilité de la Société pour un montant total de cent soixante-douze million treize mille huit cent trente-cinq euros (172 013 835.- EUR), dont la valeur de l'Apport en Nature excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de cent soixante-onze millions quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes d'euro (171 496 369.55 EUR) sera attribué au réserve de prime d'émission.

A ce stade la personne suivante est intervenue:

- General Electric Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 62.661, ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, et a déclaré de souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales à émettre et de les libérer par voie d'un apport en nature par contribution de l'Apport en Nature et d'attribuer la valeur de l'Apport en Nature, excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de cent soixante-onze millions quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes d'euro (171 496 369.55 EUR), au réserve de prime d'émission de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée par voie d'un certificat de description et d'évaluation, établi par le conseil de gérance de la Société en date du 27 mai 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de deux cent quarante-trois millions neuf cent quarante-huit mille (243 948 000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune à deux cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (295 694 545) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent quarante-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (2 956 945,45 EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-cinq (295 694 545) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées."

91131

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: EAC/2013/6881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083993/210.

(130103640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pro-Déco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 37.482.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le onze juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Nicole Barbe HELFRICH, secrétaire, née à Dudelange, le 17 septembre 1963 (Matricule 1963 0917 304), demeurant à L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks,

2.- Madame Lynn HEIDERSCHIED, employée privée, née à Esch/Alzette, le 08 mars 1985 (Matricule 1985 0308 104), demeurant à L-4031 Esch/Alzette, 57, rue Zénon Bernard,

ci-après nommés "les actionnaires",

Lesquels comparants ont ensuite exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques actionnaires de la société PRO-DECO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 28 juin 1991, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 20 en date du 21 janvier 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C no 2469 du 16 novembre 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (€ 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans indication de valeur nominale;

- Que la Société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} janvier 2013;

- que les actionnaires siégeant en assemblée générale extraordinaire décident la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2012;

- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'il n'y a plus de passif connu, mais que tout passif éventuel sera réglé solidairement par les comparants;

- Que les actionnaires sont investis de tout l'actif dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au domicile privé de Madame Nicole HELFRICH;

Frais

Tous les frais et honoraires avec les présentes resteront à charge des comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, es-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Helfrich, Heiderscheid, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC / 2013 / 7736. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081331/47.

(130099290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

I. Mademoiselle Nadia UWIMANA, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG est nommée, en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Isabelle SCHUL. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014.

II. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Pedro HERNANDO est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Le 12 juin 2013.

H. CHARBON / P. HERNANDO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013081312/16.

(130100070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Promimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.159.

I. Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 07 mai 2013

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Brigitte DENIS, administrateur, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU. Cette dernière assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

II. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 06 juin 2013

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMIMMO S.A.

Référence de publication: 2013081334/22.

(130099952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sandlark Investments Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sandlark Investments Holdings S.à.r.l.

Référence de publication: 2013081387/10.

(130100318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Prologis UK CCXCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.063.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch, acting in replacement of his colleague Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

ProLogis European Holdings XXII S.à.r.l., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 151745, duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 24th day of May, 2013, which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCXCVII S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval

given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings XXII S. à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151745,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCXCVII S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24601. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013081307/286.

(130100553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 17.700.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tele2 Luxembourg AB, a public company duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, with registered office at Box 62, 164 94 Kista, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556304-7025 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 2, 2013.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 112.873 and incorporated by a deed of Maître Paul Decker on December 20, 2005, published in the Memorial, Recueil Spécial C, on March 16, 2006, page 26566 under number 554 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on December 31, 2012 by a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Memorial C, Recueil Spécial on 12 February 2013 on page number 16412.

II. The share capital of the Company currently amounts to seventeen million six hundred ninety-nine thousand Swedish Krona (SEK 17,699,000), represented by seventeen thousand six hundred ninety-nine (17,689) ordinary shares (herei-

nafter the "Ordinary Shares") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each and ten (10) mandatory redeemable preferred share (hereinafter the "MRPS") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each.

III. That the Sole Shareholder is the legal owner of a Euro denominated claim having an aggregate amount equivalent to five billion four hundred sixty-eight million three hundred sixty-three thousand five hundred twenty-three Swedish Krona (SEK 5,468,363,523) as provided for by the website <http://www.riksbank.se/en/> as of 3 April 2013 according to its applicable EUR/SEK rate of 8.3234 (the "Claim").

IV. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider the increase of the share capital of the Company by the issuance of one (1) mandatory redeemable preferred share ("MRPS") having a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), subject to the payment of a share premium attached to such MRPS, out of which an amount equivalent to ten per cent (10%) of the amount of the share capital of the Company as per the increase shall be allocated to the legal reserve of the Company.

2. Subscription by the Sole Shareholder to the MRPS and full payment of such MRPS and its related share premium by way of a contribution in kind consisting in a claim held by the Sole Shareholder.

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contribution in kind.

4. Consider the subsequent amendment of section 6.1. of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase of capital.

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) in order to raise it from its present amount seventeen million six hundred ninety-nine thousand Swedish Krona (SEK 17,699,000) to seventeen million seven hundred thousand Swedish Krona (SEK 17,700,000) by the issuance of one (1) MRPS having a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000) (the "MRPS"), subject to the payment of a share premium attached to such MRPS for an aggregate amount of five billion four hundred sixty-eight million three hundred sixty-two thousand five hundred twenty-three Swedish Krona (SEK 5,468,362,523) (the "MRPS Premium"), out of which an amount of one million seven hundred seventy thousand Swedish Krona (SEK 1,770,000) shall be allocated to the legal reserve of the Company (the "Increase of Capital").

Second resolution

The Sole Shareholder declared to subscribe to the MRPS, to be fully paid up together with the MRPS Premium by a contribution in kind, consisting in the Claim.

Third resolution

Valuation

The total value of the Claim, which is declared to be of five billion four hundred sixty-eight million three hundred sixty-three thousand five hundred twenty-three Swedish Krona (SEK 5,468,363,523) and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a certificate of value established by the management of the Company, dated April 3, 2013, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Statement of the sole shareholder

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of the Claim is effective today without restriction;

- all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have and will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards third parties.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend section 6.1. of Article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Art. 6.1. Subscribed share capital. The Company has an issued capital of SEK 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand Swedish Krona) represented by two (2) classes of shares, as follows:

a) seventeen thousand six hundred ninety-nine (17,689) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each; and

b) eleven (11) mandatory redeemable preferred share (hereinafter the "MRPS") with a par value of one thousand Euro (SEK 1,000) each.

The Ordinary Shares together with the MRPS shall be referred to as the "shares".

All the shares are fully paid up."

Further to this change, section 6.1. of Article 6 remains unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Télé2 Luxembourg AB, une société publique valablement constituée et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social à Box 62, 164 94 Kista, Suède et immatriculée auprès du Bureau de l'Enregistrement des Sociétés de Suède sous le numéro 556304-7025 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existante sous les lois du droit luxembourgeois sous le nom de Télé2 Finance Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.873 et constituée par un acte de Maître Paul Decker en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 mars 2006 page 26566 numéro 554 (la «Société»), lesquels statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 février 2013 en page numéro 16412.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille couronnes suédoises (17.699.000 SEK) représenté par dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf (17.689) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune et dix (10) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS») ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.

III. Que l'Associé unique est le bénéficiaire légal d'une créance dont la devise en Euro équivaut à un montant global de cinq milliards quatre cent soixante-huit millions trois cent soixante-trois mille cinq cent vingt-trois couronnes suédoises (5.468.363.523 SEK), tel que précisé par le site <http://www.riksbank.se/en/> en date du 3 avril 2013 selon le taux EUR/SEK applicable de 8.3234 (la «Créance»).

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société par l'émission de une (1) MRPS ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK), moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux MRPS, de laquelle un montant représentant dix pour cent (10%) du montant du capital social de la Société suite à l'augmentation de capital devra être alloué à la réserve légale de la Société.

2. Souscription et paiement par l'Associé Unique à la MRPS et à la prime d'émission y liée par voie d'un apport en nature composé de la Créance détenue par l'Associé Unique.

3. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de l'apport en nature.

4. Considérer la modification subséquente de la section 6.1. de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille couronnes suédoises (17.699.000 SEK) à dix-sept millions sept cent mille couronnes suédoises (17.700.000 SEK) par l'émission de une (1) MRPS d'une valeur nominale mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux MRPS d'un montant global de cinq milliards quatre cent soixante-huit millions trois cent soixante-deux mille cinq cent vingt-trois couronnes suédoises (5.468.362.523 SEK) (la «Prime D'Emission rattachée à la MRPS»), de laquelle un montant de un million sept cent soixante-dix mille couronnes suédoises (1.770.000 SEK) devra être alloué à la réserve légale de la Société (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire à la MRPS, de la payer entièrement, ensemble avec la Prime D'Emission rattachée à la MRPS, par voie d'un apport en nature composé de la Créance.

Troisième résolution

Evaluation

La valeur totale de la Créance, ayant été évaluée à cinq milliards quatre cent soixante-huit millions trois cent soixante-trois mille cinq cent vingt-trois couronnes suédoises (5.468.363.523 SEK), et dont l'évaluation a été acceptée par la Société, est documentée par un certificat de valeur établi par la gérance de la Société en date du 3 avril 2013, lequel fut communiqué au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration de l'associé unique

L'Associé Unique, par voie de son comparant, déclare que:

- il est le seul bénéficiaire légal de la Créance et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de la Créance est effective au jour du présent acte sans restriction;
- toutes les formalités subséquentement requises suite au transfert de la Créance sous toutes lois applicables sont et seront réalisées afin de rendre effective l'apport et valide à tout endroit envers les tiers.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier la section 6.1. de l'article 6 des Statuts, lequel devra désormais être lu tel que suit:

6.1. Capital souscrit et Libéré. La Société a un capital social d'un montant de 17.700.000 SEK (dix-sept millions sept cent mille couronnes suédoises) représenté par deux classes d'actions, tel que suit:

a) Dix-sept mille six cent quatre-vingt-neuf (17.689) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.

b) Onze (11) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat (ci-après les «MRPS») d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000 SEK) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont définies comme les «parts sociales».

Suite à ce changement, les autres sections de l'Article 6 restent inchangées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euro (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. Relation: LAC/2013/16725. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081437/191.

(130100332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Saric S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg E 4.354.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège sociale et l'adresse des associés de la société a été transférée respectivement comme suit:

1) ERISA S.A.: de L-1624 Luxembourg, 17 rue de Gibraltar au L-1147 Luxembourg, 36 rue de l'Avenir;

2) Monsieur Laurent Rouach: de L-1624 Luxembourg, 17 rue de Gibraltar au L-1147 Luxembourg, 36 rue de l'Avenir.

De plus, l'adresse du Gérant unique de la société, Monsieur Laurent Rouach, à également a été modifiée comme suit: de L-1624 Luxembourg, 17 rue de Gibraltar au L-1147 Luxembourg, 36 rue de l'Avenir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013081388/15.

(130100059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 14 mars 2013

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081418/16.

(130100401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 88.566.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081414/10.

(130099937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 2.465.325,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081383/10.

(130100549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Orthosurgical Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.358.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 mai 2013 a renouvelé

- les mandats des administrateurs

M. Antoine Hientgen, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Mme Danielle Schroeder, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Rocco Antonio Raffa, avocat, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

- et le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018 approuvant les comptes de 2017.

ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF

Société Anonyme

Référence de publication: 2013083447/18.

(130102593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Onsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.927.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2013

Il ressort notamment des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2013 que:

La cooptation de Monsieur Alain ROBILLARD, employé prive, né le 2 février 1946 à Bobigny (France) et demeurant au 30, rue Beres, L- 1232 Howald, en tant qu'administrateur catégorie A, en remplacement de Madame Sophie LEFEVRE, démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Alain ROBILLARD est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR ONSEN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013083440/18.

(130102295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Opava Development Hollerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.
R.C.S. Luxembourg B 128.669.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31.05.2013

Les résolutions suivantes ont été prises:

- Le mandat de l'Administrateur Monsieur Jeannot DIDERRICH demeurant professionnellement 45-47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg est renouvelé pour une durée de 3 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- Le mandat de l'Administrateur Monsieur Edouard SAUER demeurant professionnellement 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg est renouvelé pour une durée de 3 ans et expirera de plein de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- Le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Edouard SAUER demeurant professionnellement 18 rue de l'Académie L-1112 Luxembourg est renouvelé pour une durée de 3 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- Le mandat du commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER Management SARL siégeant 45-47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg est renouvelé pour une durée de 3 ans et expirera de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH SA

Référence de publication: 2013083441/23.

(130103008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.206.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de Prada Company S.A. du 6 mai 2013

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 6 mai 2013 a pris la résolution suivante:

- Prolongation du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Giuliano Giannessi, Via Fogazzaro 28, I-20100 Milan, jusqu'à l'approbation du bilan au 31 janvier 2014 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083487/13.

(130102329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.701.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083460/12.

(130102688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013083454/14.

(130102731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Parc Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 124.461.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARC INTERFIDUCIAIRE S.A.

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2013083467/11.

(130103092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach afin d'établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur le bilan consolidé au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni AVALLONE, Administrateur et Président, de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et de la société FIDUPAR, Administrateur, représentée par Monsieur Noël Didier, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Pierre SCHILL.

Les mandats du réviseur d'entreprises agréé, des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013083443/17.

(130102891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083462/10.

(130102910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pucchini Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.032.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2013 que:

- l'assemblée a accepté la démission de PME Xpertise de sa fonction de réviseur d'entreprise avec effet au 24 juin 2013;
- Audit Conseil Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec adresse à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, est mandaté en qualité de réviseur d'entreprise pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pucchini Debt S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083463/15.

(130102585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxembourg Investments Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 20.479.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 26 juin 2013 à 10.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY

L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur:

JALYNES.A.

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158,952

Représentée par Monsieur Jacques Bonnier

Né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique)

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

dont le mandat viendra également à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Copie certifiée conforme

Signature

Référence de publication: 2013085759/29.

(130105595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mai 2013

- A compter du 31 mai 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Salim BOUREKBA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085761/21.

(130106109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Luxembourg Technologies Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Lux Tech Innov.

Siège social: L-4999 Sprinkange, 64, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.246.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à LUXEMBOURG,

Ont comparu:

1.- Monsieur Julien DANET, employé privé, né à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine, France) le 06 juillet 1968, demeurant au 64, rue de la Gare à L-4999 Sprinkange, également désigné par la suite comme «le fondateur principal»,

2.- Monsieur David François Tomy LAMESCH, gestionnaire, né à Luxembourg le 19 juillet 1991, demeurant au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Duré

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la création, la vente, la promotion et la diffusion de solutions technologiques innovantes ou apportant une aide ou un bénéfice à l'acheteur, à l'utilisateur ou à son entourage, comprenant notamment mais non limitativement des logiciels destinés aux appareils mobiles.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale, à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation ou la promotion.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Luxembourg Technologies Innovation S.à r.l.», ainsi que les raisons commerciales suivantes: Lux Tech Innov, Lutin, Lutin Tech, Lutin Technologies.

Art. 4. Le siège social est établi à Dippach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des bureaux, des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger sans limitation.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15 000,-euros), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a/ Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, après avis consultatif obligatoire des gérants et des autres associés.

b/ Les parts sociales peuvent être cédées librement au conjoint d'un associé (concubin ou non, marié ou non, pacsé ou non) ou aux héritiers réservataires, après avis consultatif obligatoire des gérants et des autres associés.

c/ Les parts sociales d'un ou plusieurs associés peuvent être cédées à un organisme de crédit ou mises en garantie d'un emprunt engageant la société, après avis consultatif obligatoire des gérants et des autres associés, dans la mesure où les parts sociales ainsi gagées ne représentent, par opération pas plus de 10 % des parts sociales, ni en cumul plus de 20 % des parts sociales.

d/ Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les conditions prévues par la loi, à savoir avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si les conditions légales venaient à être modifiées dans un sens plus favorable à un associé, celui-ci pourrait s'en prévaloir au moment de la cession.

Par ailleurs, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à avis consultatif obligatoire des gérants et de tous les autres associés.

e/ L'arrivée d'un nouvel associé autre que ceux listés à l'alinéa b/ est soumise à l'avis consultatif obligatoire des gérants et de tous les associés existants, ainsi qu'à l'agrément de l'assemblée des associés.

f/ L'augmentation de capital est soumise à l'agrément obligatoire des deux fondateurs, ainsi qu'à l'avis consultatif obligatoire des gérants et de tous les associés existants, ainsi qu'à l'agrément de l'assemblée des associés. L'augmentation de capital conduisant à la dilution de plus de 25 % en proportion de la part d'un associé dans la société est soumise à l'agrément dudit associé.

Titre III. Administration - Gérance

Art. 9.

a/ La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés qui fixe leurs pouvoirs.

Chaque gérant peut représenter la société à l'égard des tiers et en justice.

b/ Le ou les gérants peuvent se voir rembourser par la société les frais engagés par eux pour l'exercice de leur mandat, dans les limites éventuellement fixées par l'assemblée des associés. Ledit défraiement ne sera pas considéré comme étant un salaire ni une part de salaire.

c/ Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés. La révocation d'un gérant doit être motivée, sans pour autant que des motifs de révocation qui seraient reconnus non valables par l'assemblée des associés ou par un tribunal puissent produire effet, ni empêcher ou retarder la révocation.

d/ A moins que les associés ou l'assemblée générale n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10.

a/ Un gérant peut démissionner de son rôle à tout moment si sa démission ne met pas en danger la société et ne lui porte pas gravement préjudice, immédiatement ou à terme.

b/ La démission d'un gérant est soumise à l'agrément de l'assemblée des associés. Cet agrément requiert les voix représentant au moins deux tiers des parts sociales, ainsi que d'au moins deux associés en personne.

c/ L'assemblée des associés peut refuser ou reporter la démission d'un gérant pendant une période de douze mois au plus. Le refus ou le report doivent être motivés, sans pour autant que des motifs qui seraient reconnus non valables par l'assemblée des associés ou par un tribunal puissent produire effet, ni empêcher ou retarder les effets de la décision de l'assemblée.

L'assemblée des associés peut décider de modifier totalement ou partiellement les pouvoirs accordés au gérant démissionnaire pendant sa période de préavis, par leur nature ou leur étendue.

La démission peut devenir effective sans délai si le gérant démissionnaire présente à l'assemblée des associés, pour le remplacer, un gérant approuvé par l'assemblée, sous réserve de transmission du savoir concernant les actes de gestion en cours.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 11. On définit sous la dénomination «associé majeur» l'associé détenant le plus grand nombre de parts sociales pour son propre compte; pour ce compte, le nombre de parts sociales est regardé sans tenir compte des parts sociales que l'associé pourrait représenter en assemblée par procuration pour un autre associé ou en vertu d'un autre accord quel qu'il fût, permanent ou temporaire.

En cas d'égalité en nombre de parts sociales, l'associé entré le plus anciennement en possession d'au moins une part sociale de la société sera considéré comme associé majeur.

Art. 12.

a/ Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

b/ Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale, que ce dernier soit associé ou non.

En cas d'égalité de voix lors d'un vote, et faute qu'un accord puisse être trouvé entre les associés, les voix du fondateur principal peuvent emporter la décision.

c/ L'assemblée peut se tenir si sont présents ou représentés les associés détenant ou représentant plus de la moitié des voix.

d/ Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, la convocation aux assemblées peut se faire par toute forme de message ou courrier, postal ou électronique, avec ou sans accusé de réception. La convocation doit contenir la liste et le détail de toutes les résolutions qui seront soumises au vote lors de l'assemblée.

La convocation est reconnue comme ayant été valablement délivrée si le destinataire a envoyé une réponse confirmant sa réception, par quelque voie que ce soit, ou si l'associé se trouve présent à l'assemblée de façon non fortuite. Tout moyen de preuve est admis s'il est produit de bonne foi.

e/ L'associé absent et non représenté à l'assemblée peut néanmoins prendre part aux décisions en faisant connaître à l'avance ses choix sur les résolutions présentées à l'assemblée telles que notifiées dans la convocation. Aucune contrainte n'est mise quant à la forme de cette expression de choix.

Si une procuration et une expression de votes entrent en conflit, c'est le document le plus récent qui sera pris en compte. Si les dates desdits documents sont identiques ou indéterminées, alors l'expression des votes est considérée comme exprimant les volontés de l'associé, par priorité sur la procuration.

L'associé absent et non représenté peut également faire parvenir tous commentaires et toutes communications à l'adresse de l'assemblée.

L'expression des votes ou des communications de l'associé absent et non représenté peut se faire par tout moyen au choix dudit associé; il lui incombe de s'assurer ou de vérifier que ses choix et communications sont parvenus à l'assemblée en temps utile.

f/ Si un associé n'est ni présent ni représenté lors d'une assemblée générale et que l'associé n'a pas fait connaître à l'avance ses choix quant aux résolutions présentées dans la convocation, alors ses voix sont considérées comme acquises aux résolutions présentées par l'associé majeur, sans être acquises en propre audit associé majeur.

g/ Lors de l'assemblée, il peut être soumis au vote une résolution non présente dans la convocation si elle est présentée soit par deux associés au moins, soit par des associés représentant au moins un tiers des voix, et en présence d'associés détenant ou représentant au moins trois quarts des voix.

Les mêmes conditions s'appliquent pour la modification, avant le vote, du libellé d'une résolution présente dans la convocation.

h/ Toute résolution ayant fait l'objet d'un vote est considéré comme adoptée ou rejetée de façon définitive au cours de cette assemblée. Une résolution identique ou contraire ne pourra pas être présentée au vote avant la prochaine assemblée. Entretemps, la résolution adoptée ou rejetée produira tous ses effets.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Titre V. Année sociale - Exercice - Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan. Il peut aussi se les faire transmettre par voie postale ou électronique moyennant une taxation forfaitaire pour frais de reproduction et d'envoi.

Le barème desdits frais sera laissé à la libre appréciation des gérants et sera publié chaque année ou lors de chaque modification.

Ledit barème doit rester décent et raisonnable, en rapport avec les frais réellement engagés par la société pour l'occasion. Ledit barème ne peut pas faire l'objet de plus d'une modification tous les 6 mois, sauf en cas d'erreur manifeste, volontaire ou involontaire, ou s'il s'avère notablement disproportionné ou indécent.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements, provisions et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés, qui décident de son usage entre eux. En cas de désaccord persistant avec un ou des associés représentant ensemble un tiers des parts sociales au moins, un arbitrage peut être demandé à un intervenant, associé ou non. Si, malgré l'arbitrage, le désaccord persiste, l'associé majeur gardera le dernier mot.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, à défaut de clause testamentaire contraire et dans les limites qu'impose la loi, les parts sociales sont transmises aux héritiers directs ou aux ayants-droit les plus proches.

Un accord entre associés peut prévoir la transmission des parts sociales entre associés au décès de l'un d'eux. Néanmoins, un tel accord sera considéré comme moins fort qu'une clause testamentaire qui lui serait contraire; en cas de conflit entre une clause testamentaire et un accord, si toutes les parts sociales n'ont pas été distribuées par la clause testamentaire, alors le restant des parts sociales est soumis à l'accord conclu entre les associés.

Art. 19. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés; les associés fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Disposition finale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales luxembourgeoises en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Julien DANET, préqualifié, cent cinq parts sociales	105
2) par Monsieur David LAMESCH, préqualifié, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cent cinquante parts sociales	150

Les souscripteurs ont intégralement libéré les cent cinquante (150) parts sociales représentant des apports en numéraire par des versements en espèces de quinze mille euros (15 000,-), de sorte que la somme de quinze mille euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Décisions des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur David François Tomy LAMESCH, prénommé, né à Luxembourg le 19 juillet 1991, demeurant au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen.

3. L'adresse du siège social est établie à L-4999 Sprinkange, 64, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: J.DANET, D.LAMESCH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24319. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085760/208.

(130106046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 18.420.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Denis CRIDEL, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Olivier WEBERT, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur André COLBACH, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'aministrateur et administrateur responsable;
- Monsieur Dan NICOLAS, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur responsable.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- AUDITEURS associés, réviseur d'entreprises, 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 mai 2013:

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, et Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs André COLBACH, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen et Dan NICOLAS, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L-8303 Capellen.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013085765/41.

(130105339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Lux-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald, 3, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 22.487.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013085757/13.

(130106488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

LU PC VII Sarl

Représenté par Olivier Marbaise

Dument autorise

Référence de publication: 2013085754/13.

(130105898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Monsieur François LANNERS souhaite dorénavant apparaître avec son adresse professionnelle qui est 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et plus avec son adresse privée.

Référence de publication: 2013083656/9.

(130102759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2013

- Il est pris acte de ta démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

ABELTON INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083719/19.

(130104020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

A.S.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.298.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083700/9.

(130103627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

euroscript Delt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.286.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083695/9.

(130104153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

homesystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083697/9.

(130103418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Wilmsdorfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.140.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083648/9.

(130103142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.